

RDA ou le catalogage repensé pour l'ère numérique

RDA, or Renewed Cataloguing for the Numeric Era

RDA o el catálogo rediseñado para la era digital

Daniel Paradis

Volume 57, Number 1, January–March 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028963ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028963ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

This article compares the cataloguing code RDA: Resource Description and Access to the Anglo-American Cataloging Rules, the code that preceded RDA. It describes the main differences between both codes as well as the reasons that led to the changes.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paradis, D. (2011). RDA ou le catalogage repensé pour l'ère numérique. *Documentation et bibliothèques*, 57(1), 33–43. <https://doi.org/10.7202/1028963ar>

RDA ou le catalogage repensé pour l'ère numérique

DANIEL PARADIS

Bibliothécaire, Accès bibliographique
Université Concordia
daniel.paradis@concordia.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Cet article compare le code de catalogage RDA : *Resource Description and Access* aux Règles de catalogage anglo-américaines auxquelles RDA succède, en décrivant les principales différences entre les deux codes ainsi que les raisons qui ont motivé les changements apportés.

RDA, or Renewed Cataloguing for the Numeric Era

This article compares the cataloguing code RDA : *Resource Description and Access* to the Anglo-American Cataloging Rules, the code that preceded RDA. It describes the main differences between both codes as well as the reasons that led to the changes.

RDA o el catálogo rediseñado para la era digital

Este artículo compara el código del catálogo RDA : *Resource Description and Access* con las Reglas del catálogo angloamericano, anteriores al RDA, describiendo las principales diferencias entre los códigos, así como los motivos que generaron los cambios.

Introduction

LE LANCEMENT DU *RDA Toolkit*¹ comprenant le texte de RDA : *Resource Description and Access* en juin 2010 constitue sans contredit l'un des événements les plus importants dans le domaine du catalogage depuis la publication de la deuxième édition des *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA2) en 1978. Entrepris par le *Joint Steering Committee for the Development of AACR* (JSC) en 2004, le travail de révision des RCAA2 devait initialement conduire à la parution d'une troisième édition. En réponse aux commentaires suscités par l'ébauche de la Partie I de cette troisième édition, le JSC décida cependant en 2005 de changer d'approche et de marquer ce changement par l'adoption d'un nouveau titre, RDA, pour le code qui allait succéder aux RCAA2. La nouvelle approche entraîne un certain nombre de changements, tant sur le plan de la structure que sur celui du contenu. Cet article se propose de comparer RDA avec les RCAA2 et de décrire les principales différences entre les deux codes de catalogage ainsi que les raisons qui ont motivé les changements apportés.

Nouvelle structure

Un catalogueur habitué à travailler avec les RCAA2 sera sans doute frappé de constater à quel point la structure de RDA est différente de celle des RCAA2. Dans les RCAA2, les règles sont organisées selon une structure qui « correspond à la séquence des tâches exécutées par le catalogueur dans la plupart des bibliothèques et organismes bibliographiques contemporains » (RCAA2, 1). Selon cette séquence, le catalogueur dresse d'abord la description bibliographique du document puis détermine les points d'accès à cette description. Les règles sont donc regroupées en deux parties dont la première traite de la description bibliographique et la seconde, du choix des vedettes, de leur présentation et de l'établissement des renvois.

La première partie des RCAA2 est principalement organisée autour du concept de classe de support, avec ses chapitres consacrés à diverses catégories de ressources comme les livres, les brochures et feuilles imprimées, les enregistrements sonores, les

1. *RDA Toolkit*, <<http://access.rdatoolkit.org>>.

Pour résoudre ce problème, la structure du code de catalogage a été repensée et se présente désormais sous la forme suivante :

« The FRBR and FRAD models provide RDA with an underlying framework that has the scope needed to support comprehensive coverage of all types of content and media, the flexibility and extensibility needed to accommodate newly emerging resource characteristics, and the adaptability needed for the data produced to function within a wide range of technological environments. »

- 34 JANVIER • MARS 2011 | DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES

Les directives de RDA sont d'abord organisées selon qu'elles concernent les attributs des entités ou les relations qui unissent ces entités. Elles sont ensuite regroupées en sections (quatre sections sur les attributs et six sur les relations) par entités ou groupes d'entités FRBR⁵. Les sections 4, 7 et 10, consacrées aux entités du groupe 3, n'ont pas encore été complètement développées ; les sections 7 et 10 sont vides pour l'instant, mais les directives concernant les lieux ont été incluses dans la section 4. À l'exception du chapitre introductif qui comprend des directives d'ordre général, chaque chapitre, à l'intérieur des sections, traite d'une ou plusieurs entités FRBR et est associé à l'une des opérations effectuées par les usagers telles qu'identifiées par les FRBR, à savoir trouver une entité, identifier une entité, sélectionner une entité et obtenir l'accès à une entité. Par exemple, dans la section 1, qui se décline en quatre chapitres :

Section 1. Attributs des manifestations et items

Chapitre 1. Directives générales sur l'enregistrement des attributs des manifestations et items

Chapitre 2. Identification des manifestations et items

Chapitre 3. Description des supports

Chapitre 4. Information sur l'acquisition et l'accès

Les directives sont regroupées selon qu'elles concernent les attributs des entités qui permettent d'identifier les ressources (chapitre 2), de les sélectionner (chapitre 3) ou de les obtenir (chapitre 4).

Le fait que les règles provenant de la Partie 2 des RCAA2 sont dispersées à travers plusieurs sections dans RDA pourra peut-être déconcerter, au début, le catalogueur habitué aux règles en place. Par exemple, les règles relatives au choix des points d'accès, réunies dans le chapitre 21 des RCAA2, sont maintenant réparties dans les sections 2, 5, 6 et 8 de RDA. Le catalogueur sera toutefois rassuré de voir que la plupart des règles de la Partie 1 des RCAA2 sont rassemblées dans les sections 1 et 2, plus précisément dans les chapitres 2-4 de la section 1 et dans le chapitre 7, *Description du contenu*, de la section 2.

Enfin, les sections sur les attributs et les relations sont complétées par 12 annexes qui couvrent des sujets tels les majuscules, les abréviations, les articles initiaux, la présentation et l'encodage des données descriptives et d'autorité, ainsi que les vocabulaires contrôlés employés comme indicateurs de relations.

5. Rappelons que le modèle FRBR définit trois groupes d'entités : le groupe 1 comprend les entités représentant les produits d'une activité intellectuelle ou artistique (*œuvre, expression, manifestation, item*), le groupe 2, les entités représentant les responsables des entités du groupe 1 (*personne, collectivité*, auxquelles FRAD a ajouté *famille*) et le groupe 3, les entités représentant les sujets d'œuvres (*concept, objet, événement, lieu*).

Norme pour l'environnement numérique

RDA a été développé dans le but d'être adapté à l'environnement numérique dans lequel nous évoluons désormais. Cela se manifeste d'abord dans le fait que RDA a été pensé comme un outil Web qui possède les fonctionnalités que l'on attend d'une ressource électronique. Dans le *RDA Toolkit*, les catalogueurs ont non seulement accès au texte de RDA, mais peuvent aussi exploiter des capacités de recherche avancée, la possibilité de créer des profils personnalisés, d'ajouter des signets, de filtrer les directives, de cacher les exemples ou encore de concevoir des flux de travail.

Sur le plan conceptuel, RDA se présente essentiellement comme un ensemble d'éléments de métadonnées, ce qui a l'avantage de rendre la norme adaptable et extensible. Chaque élément correspond à un attribut ou à une relation FRBR/FRAD. Afin d'établir une correspondance plus précise avec d'autres schémas de métadonnées, tels l'ISBD ou le MARC 21, un élément peut comprendre des sous-types d'éléments ou des sous-éléments. Par exemple, l'élément *Mention de responsabilité* comporte les sous-types d'éléments *Mention de responsabilité relative au titre propre* et *Mention de responsabilité parallèle relative au titre propre*. Un élément comme *Information sur la thèse*, qui correspond à la note de thèse des RCAA2, se compose de trois sous-éléments : *Grade*, *Institution ou faculté octroyant le grade* et *Année de l'octroi du grade*.

Comme l'illustre la figure 1, RDA spécifie pour chaque élément si celui-ci est obligatoire (*Core element*), en indique l'objet et la portée (*Scope*), précise où prendre l'information à consigner (*Sources of information*) et comment la consigner (*Recording Professions or Occupations*) et, le cas échéant, comment rendre compte des changements apportés à l'élément. Tous les aspects d'un élément sont regroupés au même endroit. Par exemple, les directives se rapportant au titre propre et aux notes

Figure 1

Exemple d'instructions relatives à un élément RDA.

9.16 Profession or Occupation
CORE ELEMENT

Profession or occupation is a core element for a person whose name consists of a phrase or appellation not comprising the title of a person. For other persons, profession or occupation is a core element when needed to distinguish a person from another person with the same name.

9.16.1 Basic Instructions on Recording Professions or Occupations

9.16.1.1 Scope
Profession or occupation is a profession or occupation in which a person works or has worked.

9.16.1.2 Sources of Information
Take information on the profession or occupation of the person from any source.

9.16.1.3 Recording Professions or Occupations
Record the profession or occupation in which the person works or has worked.
Indicate the source from which the information on profession or occupation was derived applying the instructions given under 8.12 RDA.



Il nous semble important de souligner l'initiative qui a consisté à enregistrer les éléments et les vocabulaires (listes contrôlées de termes) définis par RDA en format SKOS (*Simple Knowledge Organisation System*) dans l'*Open Metadata Registry*⁸, et ce dans le but d'accroître l'interopérabilité des données créées selon RDA. Un URL servant d'identifiant sous le domaine <http://RDVocab.info> a été défini pour chacun des éléments et termes, les rendant ainsi disponibles pour utilisation par les applications du Web sémantique. Ce genre d'initiative constitue une raison de plus pour être d'accord avec Françoise Leresche (2009, section 4.2) lorsqu'elle affirme qu'« avec RDA, les règles de catalogage ne se réfèrent plus au passé des catalogues, mais sont orientées vers l'avenir et offrent des perspectives pour la présence sur Internet de l'information bibliographique créée par les bibliothèques ».

Abandon de l'IGGD

L'indication générale du genre de document (IGGD), qui sert dans les RCAA2 à indiquer, au début de la description, « la grande classe à laquelle appartient

un document » (RCAA2 : 773), est remplacée dans RDA par trois éléments : *Type de contenu*, *Type de média* et *Type de support*. Pour chaque élément, RDA propose une liste fermée de termes qui reflètent l'usage courant. La figure 2 donne la définition de chaque élément ainsi que des exemples de termes autorisés comme valeurs pour ces éléments.

Comme l'explique l'éditeur de RDA, Tom Delsey (2006 : 3-4) :

« Although the terms are designed to reflect common usage, it is recognized that usage varies from one community to another and changes over time. The terms used ... should be treated simply as "labels" to designate the categories. The instructions make allowance for recording categories either by using the terms listed or by recording a corresponding coded value.

The instructions do not prescribe how the categories are to be displayed. The intent is to provide agencies using RDA flexibility to adapt displays to the needs and preferences of their user communities. Agencies may choose to be selective in which elements they display, and may display them either as separate elements or in combination. They may also choose to display

8. The RDA (Resource Description and Access) Vocabularies, <http://metadata-registry.org/rdabrowse.htm>.

Figure 2

Définitions des éléments *Type de contenu*, *Type de média* et *Type de support*, avec exemples de termes pour les premier et troisième éléments et la liste complète de termes pour le deuxième. Pour chaque élément, les termes *autre* et *non spécifié* sont aussi autorisés.

ÉLÉMENT	DÉFINITION	TERMES
Type de contenu (obligatoire)	Catégorisation reflétant la forme de communication fondamentale dans laquelle le contenu est exprimé et le sens humain avec lequel il est destiné à être perçu. Pour le contenu exprimé sous la forme d'une image ou d'images, le type de contenu reflète également le nombre de dimensions spatiales dans lesquelles le contenu est destiné à être perçu et la présence ou absence perçue de mouvement.	Exemples : • image animée en deux dimensions • image cartographique • image fixe • musique exécutée • musique notée • programme d'ordinateur • texte • texte parlé
Type de média (optionnel)	Catégorisation reflétant le type général d'appareil d'intermédiation nécessaire pour visionner, jouer, exécuter, etc. le contenu d'une ressource.	Exemples : • audio • microforme • microscopique • non médiatisé • ordinateur • projeté • stéréographique • vidéo
Type de support (obligatoire)	Catégorisation reflétant le format du support de stockage et le boîtier d'un support en combinaison avec le type d'appareil d'intermédiation nécessaire pour visionner, jouer, exécuter, etc. le contenu d'une ressource.	Exemples : • bobine de microfilm • diapositive • disque audio • disque d'ordinateur • microfiche • objet • ressource en ligne • vidéodisque • volume

« The GMD terms are an unfortunate mix of physical format, class of material, form

of carrier, and notation (e.g., braille). As the concepts “expression” and “manifestation” have been defined by the IFLA document Functional Requirements for Bibliographic Records, some of the terms for the GMDs reflect “expression” (e.g., cartographic material, music, text), while others are for the “manifestation” (e.g., filmstrip, microform). »

Les éléments *Type de contenu*, *Type de média* et *Type de support* dans RDA ont l'avantage de reposer sur une catégorisation logique qui fait une distinction claire entre le type de contenu et le type de média ou de support tout en associant chaque élément à une et une seule entité FRBR, à savoir *expression* pour le type de contenu et *manifestation* pour les types de média et de support. Cette catégorisation permet par conséquent de décrire les ressources d'une façon beaucoup plus satisfaisante, d'autant que RDA autorise l'emploi de plus d'un terme pour chacun de ces éléments. Le degré d'exhaustivité et de précision que peut atteindre RDA dans la description du contenu et du support comparativement à l'IGGD est illustré par les exemples de la figure 3.

Les éléments qui remplacent l'IGGD peuvent se révéler particulièrement pratiques pour décrire les nouveaux supports. Comme l'explique Chris Oliver (2009 : 93) :

« This permits the full description of a resource consisting of many carriers, or combined content types. It also permits the recording of data about content, media and carrier type for new resources before the community has decided on terminology. The types, included in the lists for content, media and carrier, act as a framework so that one can record data in new combinations as required by new resources. »

Figure 3

Comparaison de l'IGGD et des éléments RDA *Type de contenu*, *Type de média* et *Type de support*, tels qu'attribués à trois ressources différentes.

EXEMPLE DE RESSOURCE	IGGD	TYPE DE CONTENU	TYPE DE MÉDIA	TYPE DE SUPPORT
Ensemble multi-supports composé d'un livre et d'un disque compact comprenant du texte parlé accompagné de musique	• ensemble multi-supports	• texte • texte parlé • musique exécutée	• non médiatisé • audio	• volume • disque audio
<i>DualDisc</i> comportant un disque audio sur une face et un DVD vidéo sur l'autre	• enregistrement sonore • ou enregistrement vidéo (selon le contenu jugé prédominant)	• musique exécutée • image animée en deux dimensions	• audio • vidéo	• disque audio • vidéodisque
Contenu vidéo sur Internet (<i>streaming video</i>)	• ressource électronique	• image animée en deux dimensions	• ordinateur	• ressource en ligne

regroupement des résultats de recherche. Afin de clarifier les relations entre entités pour les usagers, RDA propose des listes contrôlées d'indicateurs de relations entre une ressource et les personnes, familles et collectivités qui lui sont associées (*Annexe I*), entre œuvres, expressions, manifestations et items (*Annexe J*) et entre personnes, familles et collectivités (*Annexe K*). La figure 4 illustre l'emploi, dans une notice MARC, d'indicateurs spécifiant la relation qui existe entre la ressource, les auteurs et l'éditeur, d'une part (sous-zones #e dans la zone 100, la première zone 700 et la zone 710), et celle établie entre la ressource et une œuvre connexe, d'autre part (sous-zone #i dans la seconde zone 700).

Moins de limitations

RDA élimine plusieurs des limitations que les RCAA2 imposent quant au nombre d'éléments transcrits ou de points d'accès. Ces limitations, qui s'expliquaient, à l'époque où les RCAA2 ont été élaborées, par le besoin d'économiser l'espace sur les fiches de catalogue et de contrôler la croissance du catalogue en réduisant le nombre de jeux de fiches produits, ne se justifient plus depuis l'avènement de l'OPAC. RDA ne prescrit donc aucune limite quant au nombre de personnes ou de collectivités figurant dans les mentions de responsabilité, de titres parallèles, de compléments du titre, de lieux de publication et de noms d'éditeurs transcrits. Il faut par contre préciser, pour ceux que cette licence inquiéterait, que seule la transcription de la première mention de responsabilité, du premier lieu de publication et du premier nom d'éditeur est obligatoire. Le titre parallèle et le complément du titre ne font pas partie des éléments de base et leur transcription est par conséquent facultative. En outre, RDA offre l'option de ne transcrire que le premier nom lorsqu'une mention de responsabilité inclut les noms de plus de trois personnes, familles ou collectivités remplissant la même fonction ou se partageant la responsabilité de façon égale.

La règle de trois, qui s'applique dans plusieurs règles du chapitre 21 des RCAA2 et limite le nombre de point d'accès créés, est abolie. RDA ne prévoit ainsi aucune limite quant au nombre de points d'accès aux créateurs d'une œuvre ou aux œuvres contenues dans une compilation. RDA n'impose cependant pas de créer des accès aux noms de tous les créateurs ou de toutes les œuvres. En ce qui concerne les créateurs, seul est obligatoire l'accès au créateur nommé en premier dans la ressource ou dans les ouvrages de référence ou, lorsque la principale responsabilité est partagée entre plusieurs créateurs, à celui d'entre eux qui est nommé en premier. Dans le cas des compilations, seul l'accès à l'œuvre prédominante ou nommée en premier dans la ressource est requis.

Simplification des règles

Le développement de RDA a donné l'occasion de simplifier un certain nombre de règles. RDA remplace les trois niveaux de description des RCAA2 par une liste d'éléments de base requis (*core elements*). Les directives ont été autant que possible généralisées à tous les types de ressources. Lorsque nécessaire, les directives générales sont complétées par des directives spécifiques s'appliquant à des types de contenu, des types de supports ou des modes de publication particuliers. Les directives générales concernant l'élément *Titre propre* (2.3.2) s'appliquent à toutes les ressources par exemple, peu importe que le contenu soit du texte ou de la notation musicale, ou qu'il s'agisse de monographies ou de publications en série. La directive 2.3.2.8 sur les autres éléments à inclure dans le titre propre porte toutefois sur des éléments destinés spécifiquement à la musique et aux documents cartographiques.

Dans les RCAA2, les sources d'information prescrites varient selon la classe de support. Dans RDA, ces sources d'information, appelées *sources d'information privilégiées*, sont réduites à trois catégories selon le type de ressources :

Figure 4

Notice MARC abrégée illustrant l'emploi d'indicateurs de relations, en grisé.

100	1#	#a Bédard, Jean, #d 1962-, #e auteur.
245	13	#a La rédaction de définitions terminologiques / #c Robert Vézina, Xavier Darras, Jean Bédard et Micheline Lapointe-Giguère.
250	##	#a Version abrégée et adaptée / #b par Jean Bédard et Xavier Darras.
260	##	#a [Montréal] : #b Office québécois de la langue française, #c 2009.
500	##	#a "Cette publication est une synthèse d'un document à paraître de l'Office québécois de la langue française, intitulé La définition terminologique : réflexions, propositions et conventions (Robert Vézina, coordonateur, Xavier Darras, Jean Bédard et Micheline Lapointe-Giguère)."
700	1#	#a Darras, Xavier, #e auteur.
700	1#	#i D'après (œuvre) : #a Vézina, Robert, #d 1965- #t Définition terminologique.
710	2#	#a Office québécois de la langue française, #e éditeur.

- RDA élimine plusieurs des limitations que les RCAA2 imposent quant au nombre d'éléments transcrits ou de points d'accès.*

rentes personnes ou collectivités sans titre collectif, les RCAA2 établissent comme vedette principale celle qui convient à la première œuvre mentionnée dans la source principale d'information de la ressource décrite ou, à défaut de source principale d'information, à la première œuvre figurant dans la ressource ; des vedettes secondaires sont établies aux autres œuvres si la ressource n'en inclut que deux ou trois. Avec RDA, des points d'accès séparés sont établis pour chacune des œuvres, peu importe leur nombre. RDA offre en outre l'option de créer un point d'accès pour la compilation dans son ensemble au moyen d'un titre forgé.

Le choix de la vedette principale des films et des enregistrements vidéo constitue un autre exemple de simplification. Les RCAA² permettent en théorie d'établir la vedette principale d'un film ou d'un enregistrement vidéo au nom d'une personne ou d'une collectivité, mais les situations où cela peut se produire se rencontrent rarement, si bien que la vedette principale est le plus souvent prise au titre. RDA érige cette réalité statistique en règle et prescrit maintenant de n'employer que le titre privilégié des œuvres pour formuler les points d'accès aux films et aux enregistrements vidéo.

Notice d'autorité MARC illustrant l'enregistrement de la profession et de l'affiliation d'un auteur en note, selon la pratique actuelle.

Figure 6

100	1#	#a Côté, Charles-Emmanuel
373	##	#a Faculté de droit, Université Laval
373	##	#a Institut québécois des hautes études internationales
374	##	#a Professeur
670	##	#a Son ouvrage La participation des personnes privées au règlement des différends internationaux économiques, 2007 : #b p. [4] de la couv. (Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval et membre de l'Institut québécois des hautes études internationales)

éditions des RCAA, la préparation d'une version française est donc prévue. Contrairement aux RCAA cependant, RDA a été spécifiquement conçu pour être plus facilement adaptable à des langues autres que l'anglais. L'omission de toute référence à la tradition anglo-américaine dans le titre du code est d'ailleurs une indication de cet objectif. La coordination de la traduction française sera assurée par l'ASTED, qui prévoit constituer à cette fin un comité scientifique formé de représentants de l'ASTED, de BAC, de BANQ et de la Bibliothèque nationale de France. L'ASTED a entrepris des négociations avec les co-éditeurs du *RDA Toolkit*¹⁰ concernant la commercialisation de la version française de l'outil Web.

Conclusion

Ainsi que nous l'avons vu, RDA propose une approche du catalogage qui est fondamentalement différente de celle que proposait RCAA2. Selon Chris Oliver (2009 : 54-55) :

« *RDA is the result of a thorough deconstruction of AACR2 and a rebuilding into a new standard. RDA uses many of the old building blocks, but rearranges them in a new structure and context that is based on a sound and explicitly delineated theoretical framework, and thus quite different from AACR2.* »

Les notices produites avec RCAA2 seront compatibles avec les notices RDA, car, comme l'explique Oliver (2010 : 102) :

« *RDA represents a major change in approach, but leaves open the door for a gradual transition. Many instructions are unchanged in intention, even though the words and the location of the instructions have changed. Several instructions represent a change in practice from AACR2, but also include options to follow an alternative that is closer to previous practice.* »

Grâce à sa structure basée sur les modèles FRBR et FRAD, RDA possède la flexibilité et l'extensibilité nécessaires pour permettre aux catalogues de bibliothèques de rester pertinents à l'ère numérique. La simplification de plusieurs directives contribuera à en faciliter l'application. RDA prépare aussi la voie à l'adoption de structures de bases de données relationnelles ou orientées-objet qui permettront de réaliser des économies de temps et d'argent en tirant pleinement avantage de la modélisation des données réalisée par FRBR et FRAD. On peut aussi espérer que la démarcation tracée par RDA entre l'enregistrement des données, d'une part, et leur stockage ou affichage, d'autre part, encouragera

le partage des métadonnées et engendrera aussi des économies.

Avec RDA, le catalogage prend un tournant résolument orienté vers l'utilisateur et ses besoins, comme en témoignent l'accent mis sur les relations entre entités, l'attention apportée à rendre l'information bibliographique plus conviviale, l'ajout d'éléments destinés à améliorer la description des ressources et l'abandon des limitations qui n'ont plus leur raison d'être dans l'environnement numérique. Les nouvelles possibilités offertes par RDA en termes d'affichage des données et de navigation dans les catalogues contribueront aussi à faciliter la consultation des catalogues et à mieux répondre aux besoins d'information des usagers. ☉

Sources consultées

- Bibliothèque et Archives Canada. 2009. *RDA : Ressources : description et accès : foire aux questions (FAQ)*. <<http://www.collectionscanada.gc.ca/normes-de-catalogage/040006-1107-f.html#m>>.
- Delsey, Tom. 1998. *The logical structure of the Anglo-American Cataloguing Rules-Part I*. Avec la collab. de Beth Dulabahn, Michael Heaney, Jean Hirons. Préparé pour le Joint Steering Committee for Revision of AACR. 35, [399] p. <<http://www.rda-jsc.org/docs/aacr.pdf>>.
- . 2006. *Categorization of content and carrier*. Préparé pour le Joint Steering Committee for Revision of AACR. 14, [6] p. <<http://www.rda-jsc.org/docs/5rda-part-a-categorization.pdf>>.
- IFLA Study Group on the Functional Requirements for Bibliographic Records. 2001. *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final*. Paris : Bibliothèque nationale de France. 124 p.
- Joint Steering Committee for Revision of RDA. 2007. *A new organization for RDA*. <<http://www.rda-jsc.org/rda-new-org.html>>.
- . 2009. *RDA — Resource Description and Access : a prospectus*. 19 p. <<http://www.rda-jsc.org/docs/5rda-prospectusrev7.pdf>>.
- Leresche, Françoise. 2009. Les règles françaises de catalogage à la croisée des chemins : quelles évolutions pour quels enjeux ? *BID : textos universitaris de biblioteconomia i documentació* n° 22 (juin). <<http://www.ub.es/bid/22/leresche2.htm>>.
- Oliver, Chris. 2009. *FRBR and RDA : advances in resource description for multiple format resources*. Préparé pour l'Initiative de services de bibliothèque équitables, Bibliothèque et Archives Canada. vii, 107 p. <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005002/f2/005002-2200-e.pdf>>.
- Oliver, Chris. 2010. *Introducing RDA : a guide to the basics*. Chicago : American Library Association, 2010. vii, 117 p.
- Règles de catalogage anglo-américaines*. 2000. Joint Steering Committee for Revision of AACR. Trad. coord. par Pierre Manseau avec la collab. de Louise Filion, André Paul. 2^e éd., rév. de 1998. Montréal : ASTED. lix, 887 p.
- Règles de catalogage anglo-américaines, deuxième édition, révision de 1998. Modifications de 2001-2005*. 2005. Joint Steering Committee for Revision of AACR. Trad. coord. par Pierre Manseau. Montréal : ASTED. 185 p.
- Riva, Pat et Nathalie Bellemare. 2009. La norme RDA : outil mondial et intégration locale. *Argus* 38, n° 1 (printemps) : 23-26.
- Tillett, Barbara. 2001. *General material designations (GMDs)*. Document de discussion préparé pour le Joint Steering Committee for Revision of AACR. 5 p. <<http://www.rda-jsc.org/docs/gmd.pdf>>.

10. Les co-éditeurs sont l'American Library Association, la Canadian Library Association et Facet Publishing, la maison d'édition de CILIP: Chartered Institute of Library and Information Professionals.